



Regroupement  
provincial des comités  
des usagers

**Communiqué**  
Pour publication immédiate

## **88 % des Québécois croient que les comités des usagers devraient représenter les besoins des usagers**

Saint-Hyacinthe, 21 octobre 2010 – Dans un sondage Léger Marketing rendu public lors du congrès du Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) qui se tient actuellement à Saint-Hyacinthe, 88 % des Québécois pensent que les comités des usagers qui existent actuellement au sein des établissements de santé et de services sociaux devraient représenter les besoins des usagers.

*« Ces données sont importantes pour notre réseau de la santé et des services sociaux » a déclaré M. Claude Ménard, président du RPCU. « Elles démontrent l'importance qu'accordent les Québécois aux comités des usagers et de résidents. Ces comités sont la voix citoyenne à l'intérieur du système de santé. Mais comme toute voix citoyenne, parfois cette voix dérange ».*

Pour 85 % des Québécois, il est important qu'un organisme de défense des droits des usagers représente leurs droits. Cependant, à l'heure des coupures et des changements à venir dans le système de santé, il faudra que les comités des usagers et de résidents obtiennent la place qui leur revient à l'intérieur des établissements. En effet, seulement 30 % des Québécois connaissent leur existence.

Le congrès du RPCU est l'occasion pour que le réseau des 594 comités des usagers et de résidents du Québec fasse le point en réfléchissant sur leurs actions et sur les moyens pour mieux se faire connaître des Québécois.

*« Notre congrès est l'occasion idéale de formation pour ces citoyens qui s'investissent dans la mission de défendre les droits des usagers » a indiqué le directeur général du RPCU, M. Pierre Blain. Malheureusement, la mission des comités est souvent mal perçue et l'autonomie des comités en souffre.*

Les comités des usagers et de résidents ont été créés en vertu de la Loi 83. Le mandat des comités des usagers et de résidents est d'être le gardien des droits des usagers. Ils doivent veiller à ce que les usagers soient traités dans le respect de leur dignité et en reconnaissance de leurs droits et libertés. Ils sont l'un des porte-parole important des usagers auprès des instances de l'établissement.

Le Regroupement provincial des Comités des usagers (RPCU) est né de la volonté des comités des usagers et de résidents eux-mêmes de se doter d'une voix pour les représenter. Le RPCU suivra attentivement dans les mois à venir les propositions d'amendement à la gouvernance des institutions des services de santé et de services sociaux afin de s'assurer que la voix citoyenne des membres des comités des usagers et de résidents continue à se faire entendre au sein des conseils d'administration des établissements.

Pour de plus amples renseignements, consulter le site internet du RPCU : [www.rpcu.qc.ca](http://www.rpcu.qc.ca).